

Pour copie certifiée conforme
Chambery, le - 6 DEC. 1990

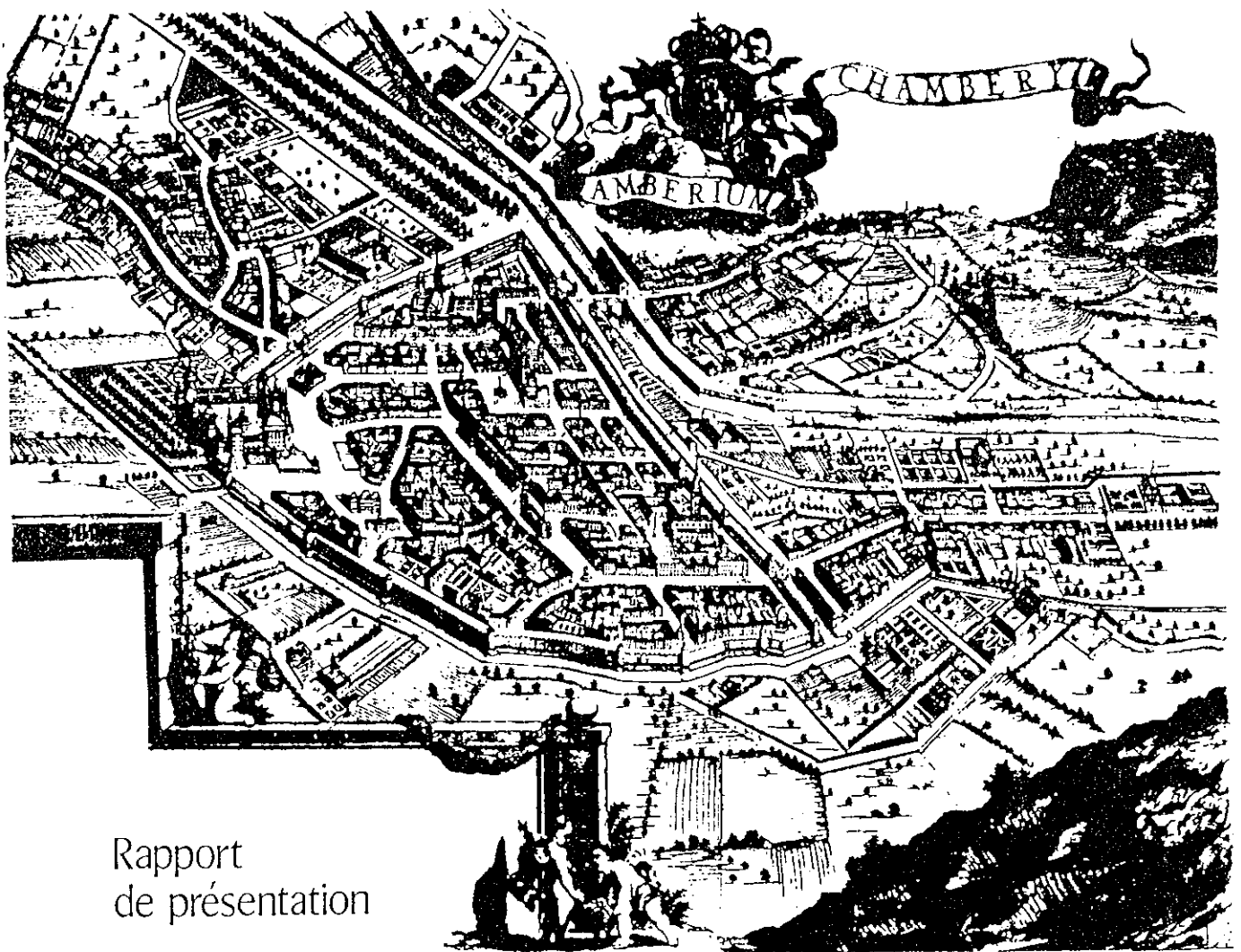
Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Pierre DUFFE

SAVOIE - CHAMBERY

PLAN PERMANENT DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU CENTRE ANCIEN



Rapport
de présentation

- JUIL. 1990

SOMMAIRE

	Page
I - Introduction	3
2 - Caractères géographiques du centre ancien	4
3 - Les grandes étapes de l'occupation du site	8
4 - Le contenu sociologique du quartier	11
5 - Les grandes orientations	14
6 - Définition des dispositions projetées	17
7 - Mise en oeuvre du plan de sauvegarde	19
8 - Conclusion	19

I - INTRODUCTION

Ancienne capitale comtale puis ducale, chef lieu de la province de la Savoie propre et des départements du Mont-Blanc et de la Savoie, la Ville de Chambéry a conservé de son passé des traditions, des monuments et un quartier ancien de qualité.

L'accroissement de la population, la création d'une zone industrielle, la naissance d'une université et le développement de l'activité économique témoignent du dynamisme de la ville.

Chambéry est non seulement une ville de contact entre les Alpes et l'avant-pays, mais une étape commerciale et touristique fondamentale sur le grand axe du Fréjus, entre Aix-les-Bains, le lac du Bourget, et les grandes stations de sports d'hiver de Tarentaise et de Maurienne, noeud routier, autoroutier et ferroviaire.

Tous ces témoignages de vitalité justifient la nécessité de sauvegarder et de mettre en valeur le quartier ancien, origine et coeur de la ville actuelle, et ont conduit à la définition de l'arrêté de secteur sauvegardé en date du 8 mai 1969.

II - CARACTERES GEOGRAPHIQUES DU CENTRE ANCIEN

De toutes les cluses qui cernent les massifs préalpins, celle où est installée Chambéry est la plus courte et a plus ouverte : c'est une des grandes portes des Alpes entre les pentes descendant du massif de la Chartreuse et les rochers de Lemenc.

Sur les pentes méridionales est établi le château qui a conservé en façade, sur la ville, sa Sainte-Chapelle, ses remparts et ses tours.

Sur la colline de Lemenc, au Nord, était l'établissement romain, puis le centre religieux original de la cité.

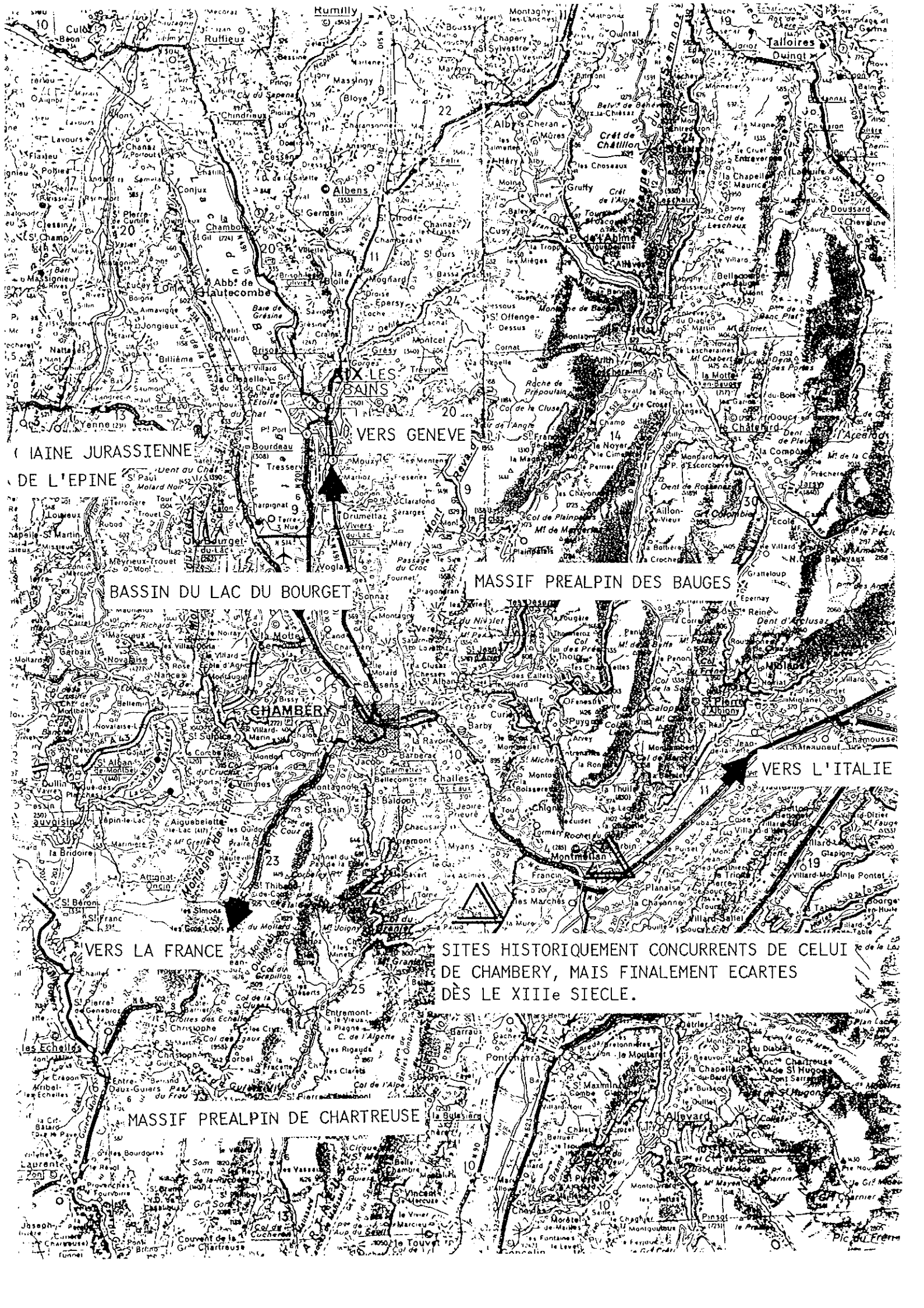
Entre les deux, dans la plaine, disputant la place aux rivières et aux marais, la vieille ville s'est formée le long des deux grandes routes franco-italienne et helvético-provençale.

La ville trahit une croissance longtemps limitée par son enceinte fortifiée, éclatée depuis à peine deux siècles, d'où au-delà des faubourgs, la création récente d'avenues plantées et de groupes résidentiels.

Au Nord, la "Laisse" dévale du col de Plainpalais et atteint Chambéry par une large courbe autour de la colline de Lemenc, avant de rejoindre le lac du Bourget.

L'Albane, qui la cotoie, a été au cours des temps l'objet d'un grand souci pour les chambériens à cause des marécages qu'elle entretient et de ses crues subites et dévastatrices.

Le massif des Bauges, au Nord, ne laisse, au niveau de la ville, qu'une verrou de 600 m qui, au-delà, s'évase en amont et en aval.



MASSIF PREALPIN DES BAUGES

VERS GENEVE

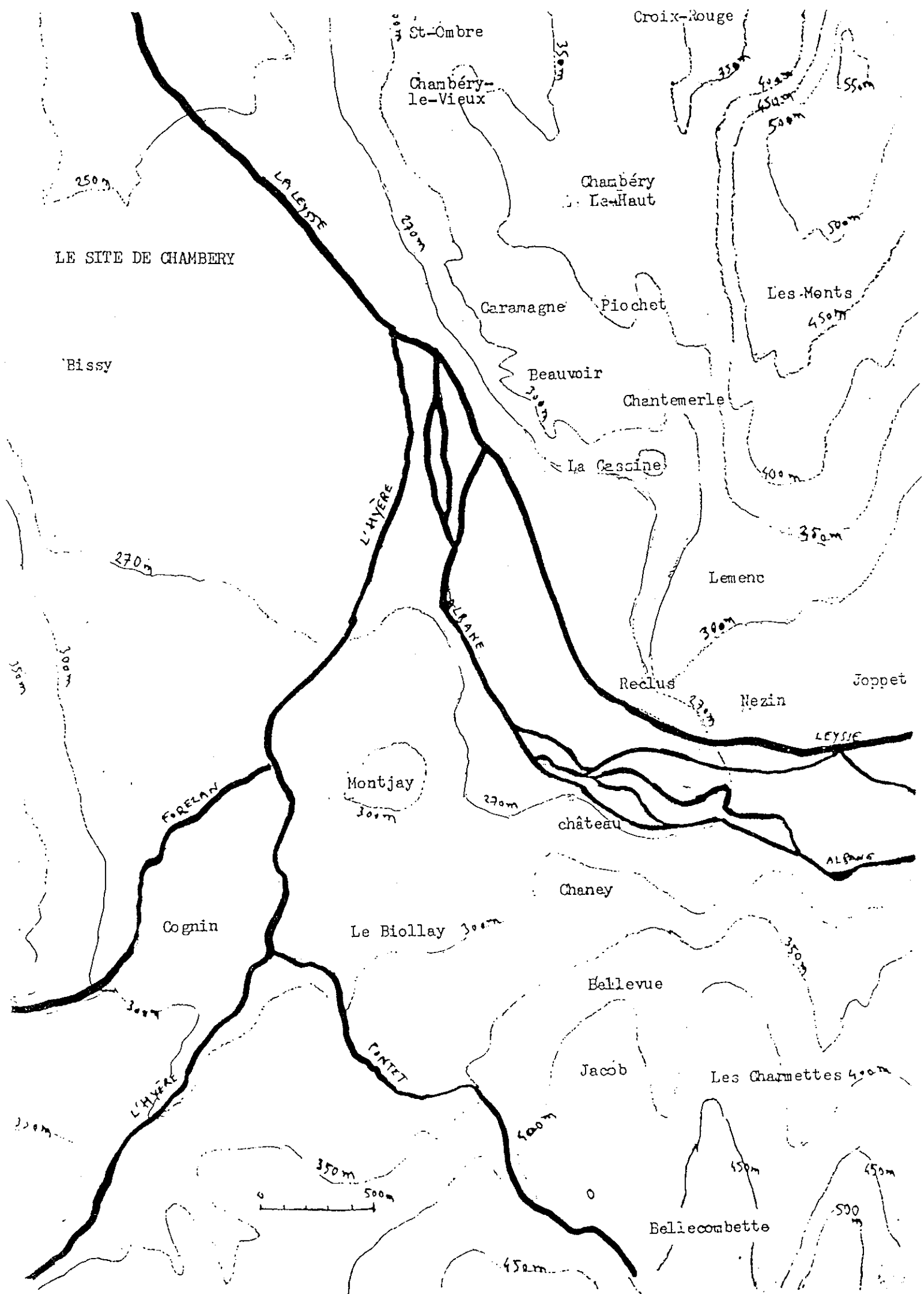
MASSIF PREALPIN DE CHARTREUSE

BASSIN DU LAC DU BOURGET

VERS LA FRANCE

VERS L'ITALIE

SITES HISTORIQUEMENT CONCURRENTS DE CELUI DE CHAMBERY, MAIS FINALEMENT ECARTES DÈS LE XIIIe SIECLE.



LE SITE DE CHAMBERY

Bissy

FORELAN

Cognin

L'HYÈRE

Montjay

Le Biollay

CANTET

St-Ombre

Chambéry-le-Vieux

Croix-Rouge

Chambéry-le-Haut

Caramagne

Piochet

Les-Monts

Beauvoir

Chantemerle

La Cassine

Lemenc

Reclus

Nezin

Joppet

LEYSIC

ALBAIS

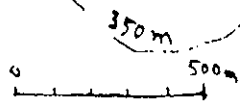
Chaney

Ballevue

Jacob

Les Charmettes

Bellecombette



Les canaux

Chambéry s'est construite dans une plaine alluviale, dans laquelle s'écoulent deux rivières. La plus importante est la Leysse, dont le noyau urbain primitif avait pris garde de rester à distance, en raison de son régime torrentiel menaçant. Le lit de la Leysse passe au Nord de la ville et un bras s'en détache en amont de celle-ci pour venir s'introduire au Nord-Est de la cité. A l'Est, le torrent de l'Albanne se divise en deux branches qui viennent pénétrer la ville à son extrémité Sud-Est, en trois endroits, car l'une des branches s'est à son tour divisée. Ces quatre cours d'eau forment principalement quatre canaux (noms qu'ils prennent une fois l'enceinte franchie) avec quelques ramifications et communications entre eux. Ils s'écoulent globalement d'Est en Ouest et convergent vers la porte Maché. Ils drainent tous les quartiers de la ville, excepté le secteur au Nord de la rue Saint-Antoine.

Le parcellaire en lanière

Il est clair que le bâti urbain s'est organisé en fonction du cours des canaux, selon un schéma directeur donnant l'accès à l'eau à tous les bâtiments.

Il s'ensuit que toutes les parcelles sont perpendiculaires au canal qui les borde ou les traverse et, afin qu'un maximum de logements puisse coexister avec une façade sur l'eau, les différentes maisons présentent un plan au sol très allongé. Ce phénomène évident s'est peut-être vu renforcé au départ par le toisé, impôt levé par les Comtes sur la largeur des façades.

L'étude de deux îlots d'importance différente et de configuration à priori dissemblable permet de mettre en évidence ces règles qui ont présidé à la configuration du bâti. Le document page 5a représente l'îlot bordant au Sud la rue Croix d'Or.

Celui-ci est aujourd'hui intégralement en place et le cadastre actuel permet de faire des calculs et une description précise. La parcelle 362 couvre l'hôtel de Bellegarde qui est la construction la plus récente de l'ensemble (XVII^e), alors que le reste des bâtiments peut-être daté dans une fourchette allant de la fin du XV^e au début du XVI^e siècle (escaliers à vis).

Nous ne retiendrons que cette partie ancienne, l'hôtel de Bellegarde, habitat aristocratique, n'étant pas représentatif par sa superficie et sa disposition générale. Une longueur de façade de 95 m borde 12 parcelles (et 18 logements), d'une largeur moyenne de 7,9 m (et 5,2 m par logement).



Les parcelles sont aérées en leur milieu par des cours d'environ 5 m sur 3 m. L'escalier à vis permet l'accès aux appartements des deux côtés de la parcelle (accès direct sur les marches et accès par galerie). L'appartement type comprend 2 pièces : une donnant sur la rue Croix d'Or et l'autre sur la cour intérieure.

A l'inverse, le deuxième logement de la parcelle présente une pièce sur la cour et une autre sur la rue derrière les remparts. Les mensurations moyennes des appartements sont de 5 m sur 15 m et d'une superficie de 75 m² desservis par 2 fenêtres seulement (une sur la cour, une sur la rue).

Cette structure en "mille-feuilles" se retrouve sur l'îlot Sud de la place Saint Léger. Bordé des deux côtés par un bras de l'Albanne, le bâti est organisé en lanières parallèles et allongées de 6 m sur 60 m (moyenne). La profondeur de l'îlot autorise la juxtaposition de plusieurs logements les uns derrière les autres, mais toujours dans l'alignement du parcellaire (document page 6a).

Les logements, toujours principalement réduits à deux pièces, ont pour la plupart des fenêtres ne donnant que sur les allées et sur les cours intérieures. Aux deux extrémités de l'îlot, la situation s'améliore. Au Nord, les ouvertures donnent sur la place Saint Léger, et au Sud s'implante un habitat aristocratique, qui, quoique plus large, respecte toujours l'alignement.

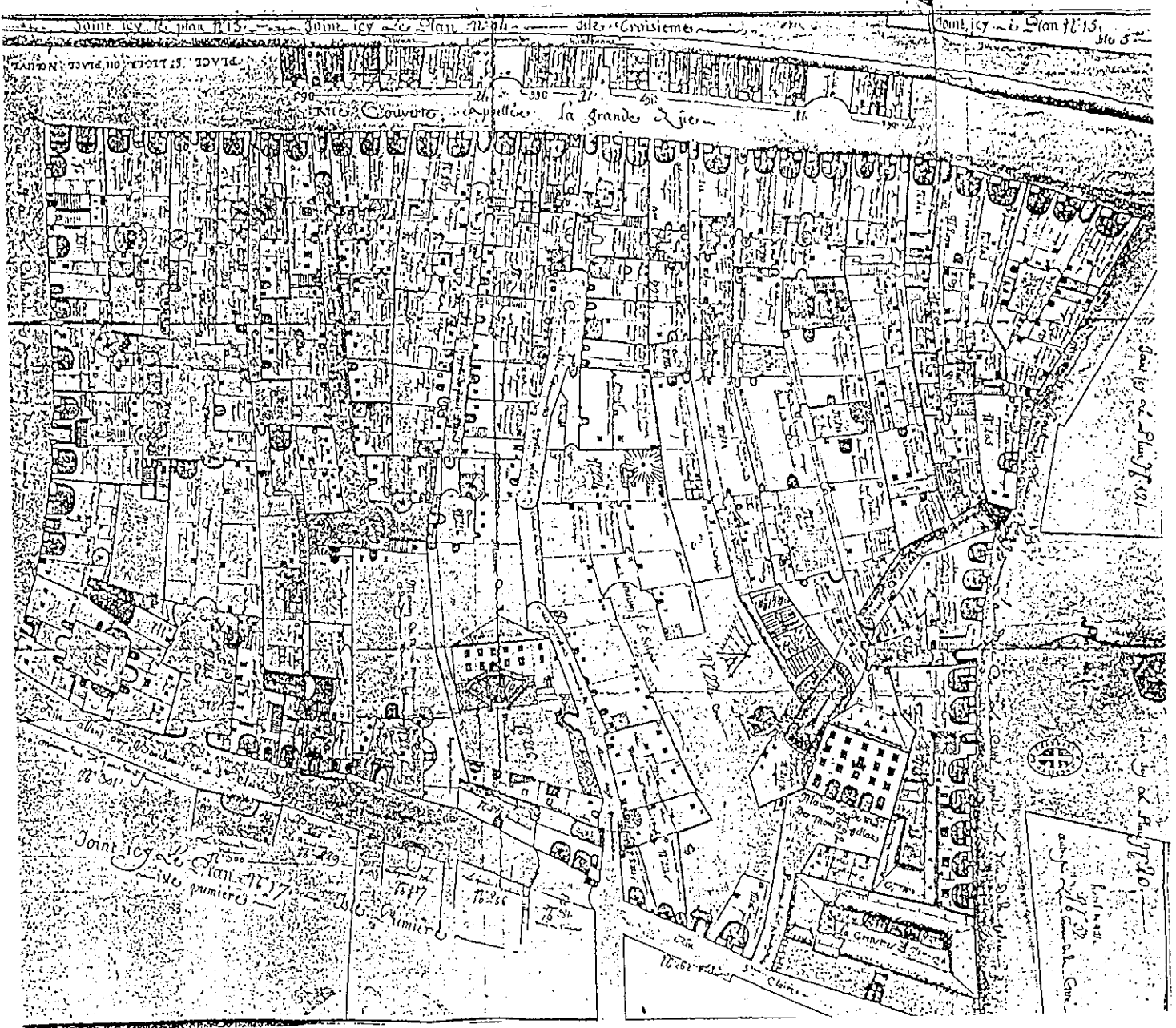
Cette disposition générale provoque des immeubles démesurément allongés dont la représentation axonométrique est saisissante (document page 6b).

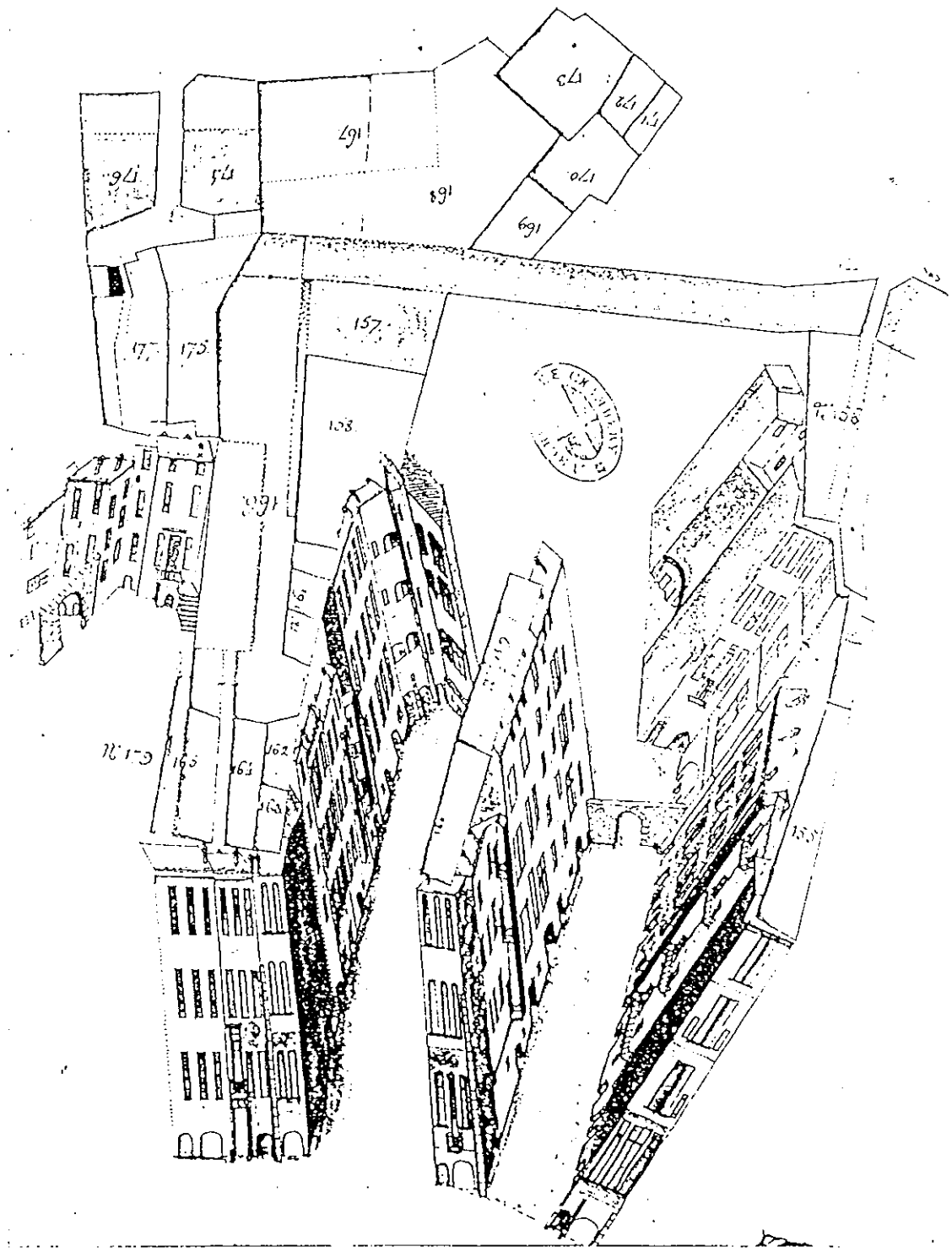
Les fameuses "allées" sont donc les voies d'accès aux différentes montées d'escaliers desservant les logements. Elles suivent donc le parcellaire et leur longueur dépend de la largeur de l'îlot.

Bâti urbain et domaine public

Comme toutes les villes encore enserrées dans leurs remparts médiévaux, le bâti est très dense. A la fin du XVIII^e, il n'a pas changé et la ville présente des constructions datant globalement du XV^e et XVI^e. La hauteur des immeubles est en général de 3 étages, exceptionnellement de 4. La polychromie actuelle des façades du centre ancien n'existe pas à l'époque et les façades sont en général "à pierres vues".

La ville a donc un aspect grisâtre renforcé par l'entassement des maisons dans les îlots qui sont traversés par des allées "toutes petites, étroites, naturellement humides, où l'air croupit et ne circule point". Les rues ont gardé leur étroitesse médiévale et ont une largeur moyenne de 5 mètres, tandis que, exceptions qui confirment la règle, la rue Croix d'Or et la rue Juiverie avec leurs 10 mètres font office de grandes avenues.





Les rues, suivant schématiquement l'orientation des canaux, desservent la ville d'Ouest en Est, tandis que les allées la traversent selon l'axe Nord-Sud.

Le réseau formé par les allées est indispensable pour assurer une circulation intra muros normale. A titre d'exemple, l'allée dite "des pyramides, autrement de Saint Sulpis allant aux boucheries" permet de traverser le très profond flot Nord de la place Saint Léger et son tracé préfigure la rue de Boigne.

La comparaison des documents dits "la Mapped Sarde 1730" et "Plan des canaux 1792", met en évidence un net processus des allées par des bâtiments qui renforcent la densité du bâti. Certaines vont même jusqu'à être fermées et transformées au rez-de-chaussée en boutiques. Les cours intérieures se voient grignotées par l'adjonction d'appentis.

Ces deux constatations, jointes à une couverture de plus en plus importante des canaux, montre à l'évidence que le territoire de la ville est devenu trop exigü.

La démolition des remparts qui intervient à l'époque révolutionnaire n'améliore pas la situation. En effet, les enclos monastiques qui encerclent la ville interdisent toute expansion urbaine. La population continue à vivre sur le territoire de l'ancienne ville close.

L'accroissement de la population vivant sur un territoire extrêmement restreint provoque une densification encore accrue du bâti, en particulier, on assiste à l'édification de nombreux appentis dans les cours intérieures des îlots. De nombreux immeubles sont également réhaussés de 1 ou 2 étages.

Le bâti urbain restera identique jusqu'en 1944, date à laquelle le bombardement allié détruit le quart de l'ancienne ville close. De cette époque date un changement drastique de la population vivant dans le centre ancien. La population aisée quitte alors les appartements du centre ancien pour s'installer à la périphérie, et le bâti urbain, jusqu'à ce jour bien entretenu, commence à se dégrader.

III - LES GRANDES ETAPES DE L'OCCUPATION DU SITE

Elevé sur le dernier ressaut des pentes de la Grande Chartreuse, le château des Ducs témoigne de huit siècles de règne sur Chambéry et la Savoie, mais cette citadelle n'a été qu'une étape venant à la suite d'une longue évolution.

Epoque romaine

Au XII^e siècle après Jésus-Christ, apparaît une "statio" gallo-romaine sur la colline de Lemenc. Elle sera sans doute détruite au III^e siècle. La plaine n'est encore qu'un immense marais.

Epoque primitive

Aux VI^e et VII^e siècles, apparaît une vie culturelle chrétienne sur Lemenc, mais il faudra attendre le XII^e siècle pour qu'une famille seigneuriale s'installe à Chambéry.

Moyen-Age

Au XIII^e siècle, les Franciscains arrivent à Chambéry ; le Comte Thomas achète la ville et accorde les premières franchises.

Au milieu du siècle, après l'éboulement du Granier, et la disparition de la ville de Saint-André, la première église apparaît intra-muros sous le vocable de Saint-Léger.

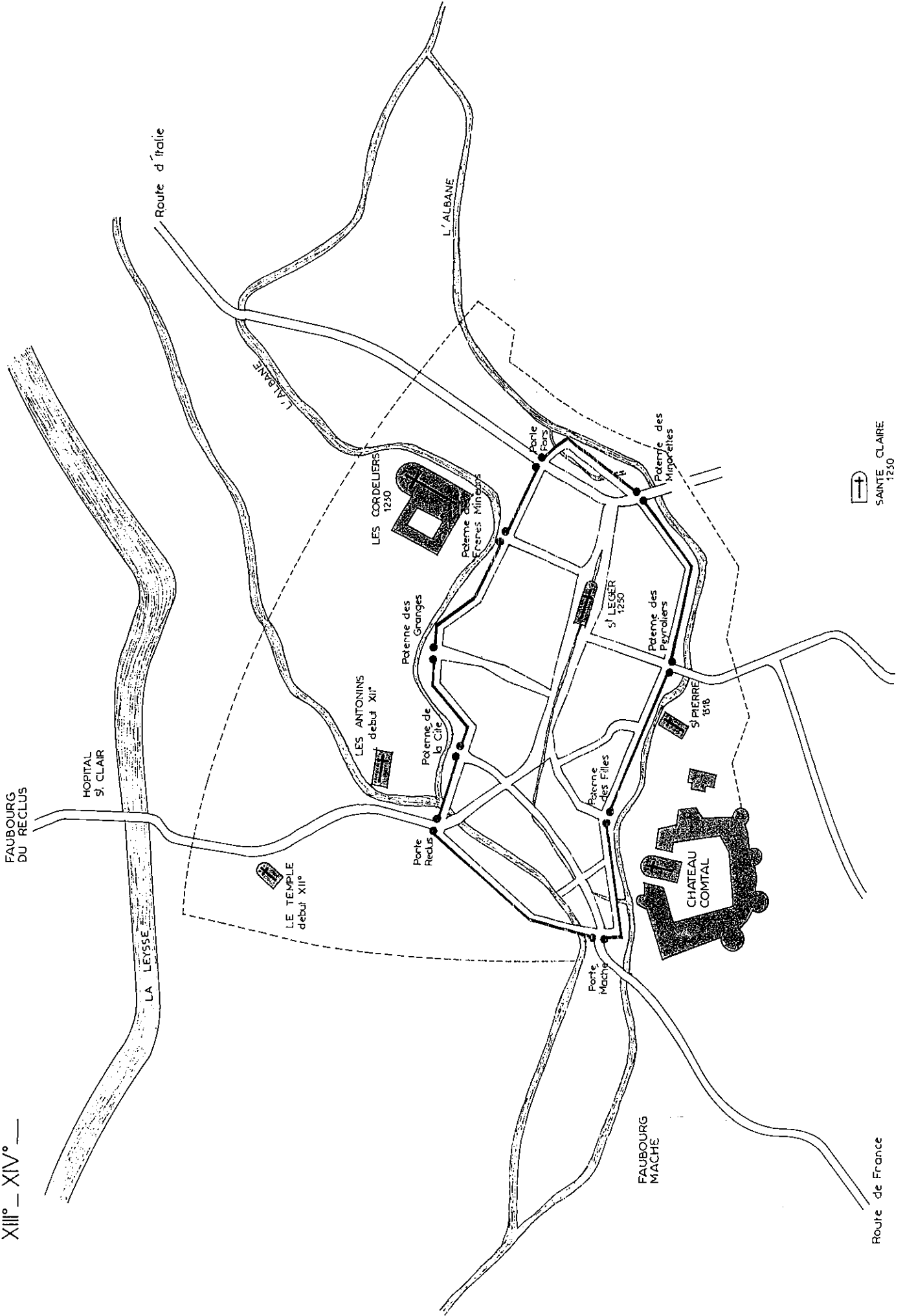
Peu après, le bourg original s'étend avec le Bourgneuf (actuelle rue Juiverie) et la Villeneuve (autour de l'actuelle rue Bonnivard).

A la fin du siècle, Amédée V achète le Château de Chambéry et en fait la résidence principale de sa famille.

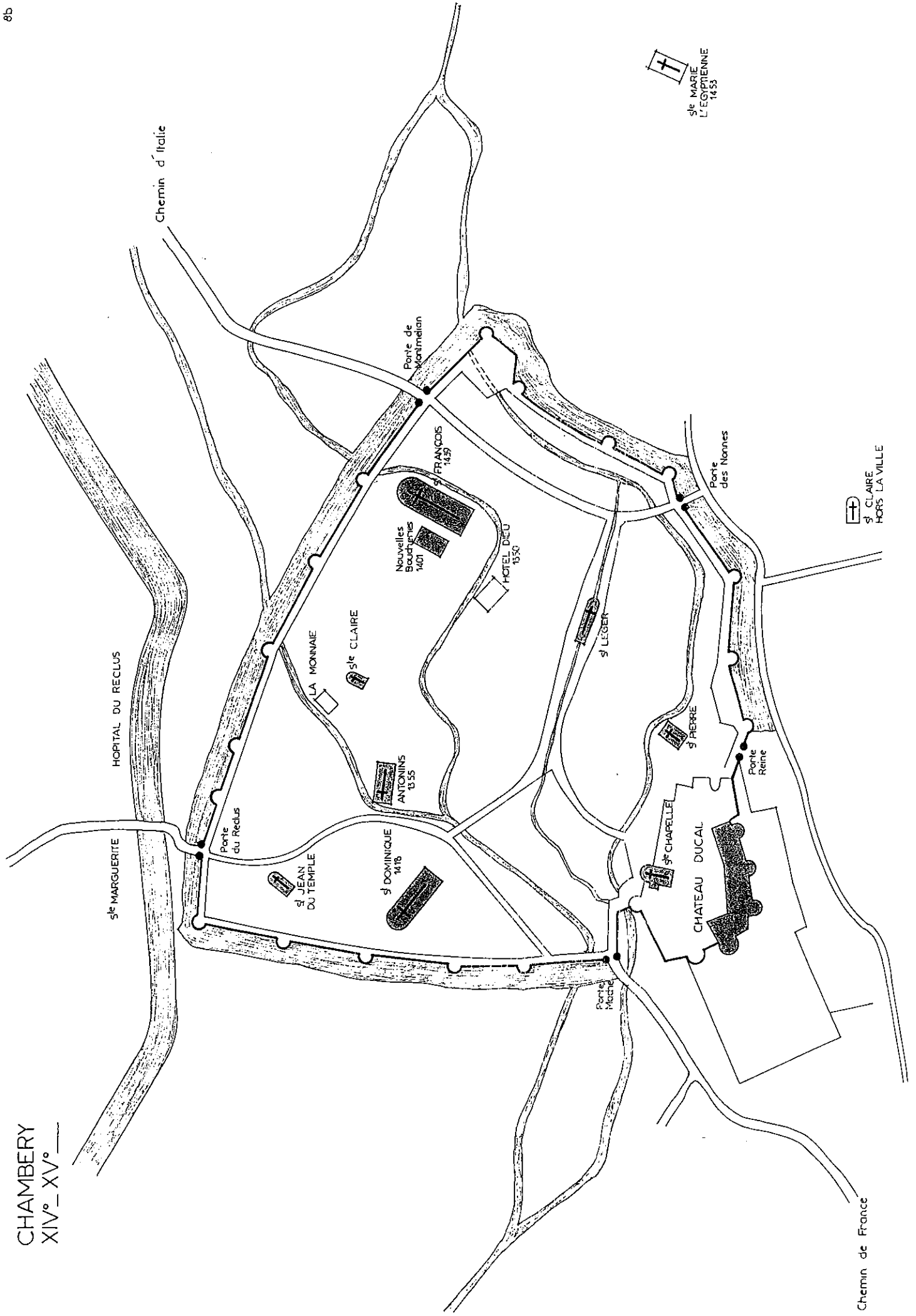
Au XIV^e siècle, une enceinte continue est construite ; elle remplacera peut-être une autre plus réduite. Elle ne servira jamais, mais elle subsistera jusqu'à la Révolution.

Au XV^e siècle, les Dominicains s'installent à Chambéry. La Bourgeoisie profite de la Cour et des relations transalpines. Les structures urbaines se renforcent, en particulier les hôpitaux et les boucheries. Chambéry, capitale diplomatique et religieuse (avec le Saint-Suaire) peut espérer alors un grand avenir.

CHAMBERY
XIII^e - XIV^e



CHAMBERY
XIV°-XV°



†
saint MARIE
L'EGYPTIENNE
1453

†
saint CLAUDE
HORS LA VILLE

Chemin de France

HOPITAL DU RECLUS

saint MARGUERITE

Chemin d'Italie

Porte du Reclus

saint JEAN
DU TEMPLE

saint DOMINIQUE
1418

ANTONINS
1355

LA MONNAIE
saint CLAIRE

Nouvelles
Bourdigues
1401

FRANCOIS
1429

HOTEL DIEU
1350

Porte
Miché

saint CHAPELLES

saint PIERRE

saint PIERRE

saint LEGER

Porte
des Nonnes

Porte
Reine

CHATEAU
DUCAL

Porte de
Montmelan

Renaissance

L'occupation française de 1536 à 1559 suscite la création, à Chambéry, d'un conseil de justice d'abord Parlement puis Sénat, mais provoque le départ définitif du duc et de la cour à Turin. C'est le début d'une longue période de déclin pour Chambéry.

Epoque Classique

Pendant la première moitié du XVII^e, Chambéry s'entoure d'une ceinture presque continue de clos monastiques et nobiliaires qui étouffent la ville médiévale en empêchant toute extension au-delà des remparts.

Le faubourg Montmélian se développe au détriment du Faubourg Maché. La secession genevoise et l'isolement de la ville de Calvin provoquent le déclin de la route du Nord, donc du faubourg Reclus.

La promenade du Verney, exutoire de verdure et d'air libre, est aménagée pour les Chambériens qui en sont privés dans leur ville de plus en plus dense malgré l'aménagement de la place de Lans et des terrasses du Château.

Peu à peu, les bras de l'Albanne se transforment en égoût.

Au XVIII^e siècle, la conjoncture redevient favorable, mais Chambéry ne retrouve pas sa puissance d'antan et ne peut ni ne veut déboucher économiquement. Le problème de la circulation de transit se pose de plus en plus. On aménage une déviation au Sud du château, le long des remparts. On envisage, en 1775, une grande croisée aérant le centre ancien : du Sénat aux Ursulines, du château à l'Hôtel Dieu ; mais, en fait, la première direction est tout juste amorcée avant la Révolution. De 1793 à 1799, on démolit les remparts et on confisque les couvents : mesures décisives pour le désenclavement de la ville.

Epoque contemporaine

Au début du XIX^e siècle, on construit des casernes et tout un quartier militaire et industriel se développe au pied de la colline de la Calamine, tandis que l'on termine la déviation Sud en reliant la route de Lyon au faubourg Montmélian.

On aménage finalement en 1830 la percée Est-Ouest, rue de Boigne, complétée en 1860 par celle de l'actuelle rue Favre.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on aménage le quartier de la gare et le boulevard sur l'ancien rempart près de la Leysse, tandis que la plaine située au-delà du Verney est occupée de manière anarchique.

Au début du XX^e siècle, les hôpitaux et hospices sont transférés sur la colline de Montjay qui s'ouvre à l'urbanisation. L'industrialisation se développe dans la ville. Les premiers quartiers pavillonnaires de Joppet et de la Moutarde apparaissent. Le clos Savoiroux et la colline de Chanay sont lotis au profit de la bourgeoisie locale.

La confiscation des biens d'Eglise de 1903 à 1905 amène la disparition presque complète de la propriété ecclésiastique "intra muros". L'Evêché est transformé en musée, tandis que le jardin du grand séminaire est loti et traversé par l'avenue de l'Hôtel de Ville devenue maintenant l'avenue Général de Gaulle.

En 1930, est construite la première cité ouvrière de Bellevue.

Le bombardement du 26 mai 1944 détruit les quartiers de la Gare, de l'Hôtel de ville et de la rue Saint Antoine, qui sont reconstruits en flots massifs à la romaine.

Le Vieux Chambéry intra muros est de plus en plus abandonné par les classes aisées au profit des collines environnantes et prolétarisées.

La grande cité populaire du Biollay est construite en 1950.

La démolition du Vieux Maché est le signe de la modernisation de la ville dans les années 1960. Les constructions modernes se multiplient autour de la vieille ville, mais les habitants commencent à prendre conscience du risque de disparition de cette dernière. Et tandis que s'édifient les constructions de Chambéry le haut, l'arrêté du Secteur sauvegardé du centre ancien est établi en 1969. C'est le début de la réhabilitation de l'habitat traditionnel et de la piétonisation de la place Saint Léger.

IV - LE CONTENU SOCIOLOGIQUE DU QUARTIER

A partir de l'étude sociologique établie à partir du recensement de mars 1982, on peut résumer les caractéristiques du centre ancien de Chambéry.

A - POPULATION

Sous réserve des variations intervenues dans les trois dernières années, on peut considérer que la population du centre ancien est actuellement de 2 636 habitants représentant 5 % de la population chambérienne, et 30,2 % de celle du centre ville. Il représente par ailleurs 6,5 % des logements de la ville entière, et 30 % de ceux du centre ville.

a) Structure par âge

La population est moins jeune que la moyenne chambérienne, mais plus jeune que la moyenne du centre ville.

Les 0 à 19 ans représentent 25 % de la population du centre ancien, tandis qu'ils sont 28 % dans l'ensemble de la ville, et 22,5 % dans le centre ville.

Les 65 ans et plus se trouvent pratiquement dans le centre ancien dans la même proportion 13,8 % que dans la ville entière, le pourcentage du centre ville étant de 18 %.

b) Nationalité

La population étrangère est importante : une personne sur trois (33 %), tandis que la proportion d'étrangers est de 18,3 % en centre ville et de 18,3 % dans la ville entière.

c) Catégories socio-professionnelles

La typologie est sensiblement identique à celle de la ville entière.

. Patrons de l'industrie et du commerce	6,8 %
. Cadres supérieurs et professions libérales	3,9 %
. Cadres moyens et employés	6,2 % et 8,7 %
. Ouvriers	35,8 %
. Employés de services	4,0 %
. Inactifs	33,6 %
. Autres	0,6 %

c) Mobilité

Il semble que le quartier soit le siège d'une assez grande stabilité :

- . 54,7 % de la population née avant 1976 occupe le même logement que lors du recensement de 1975.

B - LOGEMENT

On constate certaines particularités spécifiques dans le centre ancien.

- a) Grand nombre de logements vacants : 18,1 %
alors que dans le centre ville, il est de 11,8 % et de 7 % dans la ville entière.
- b) Grand nombre de propriétaires : 38,5 % alors qu'il est de 35,4 % dans la ville entière.
- c) Prédominance des petits logements : 46,1 %
alors qu'il est de 42,2 % dans le centre ville et de 27,7 % dans la ville entière.
La proportion des logements moyens est de 40,2 % et celle des grandes logements de 12,3 %.
- d) Les logements du centre ancien sont très nettement sous équipés.
76 % des logements comportent un WC intérieur.
71 % des logements comportent une douche.
44,7 % des logements comportent le chauffage central.

C - COMMERCES ET SERVICES

Entre 1974 et 1983, on a constaté une augmentation du nombre des commerces : 295 en 1974, 323 en 1983, dont un solde positif de 28 commerces.

Cette augmentation est à mettre au crédit du commerce "anormal" alors que le commerce "banal" enregistre une perte.

- a) Commerce banal comprenant :
- l'alimentaire (boucherie, charcuterie, boulangerie...),
 - la santé hygiène (pharmacies...),
 - les divers (tabacs, journaux, cafés, restaurants...),
- représentait 31,9 % des commerces en 1974, mais ne représente plus que 28,2 % en 1983.

La diminution se manifeste principalement dans le secteur alimentaire.

- b) Le commerce anormal comprenant :
- l'équipement de la personne (habillement, chaussures...),
 - l'équipement de la maison (décoration, tissus, électroménager...),
 - les divers (horlogerie, bijouterie, optique, sports...),
- représentait 55,9 % des commerces en 1974, et représente 61,3 % en 1983.

Les créations sont surtout le fait de commerces de luxe.

- c) Les services comprenant :
- l'équipement de la personne (cordonnerie, réparations...),
 - les soins de la personne (coiffure, institut de beauté, pédicure...),
 - les divers (blanchisseries, pressing, auto-école...),
- représentaient 12,5 % des commerces en 1974, et ne représente plus que 10,5 % en 1983.

Les disparitions correspondent aux divers.

V - LES GRANDES ORIENTATIONS

A - Intérêt archéologique et architectural

Le centre ancien de Chambéry est l'un des plus curieux ensembles de quartiers anciens qui soit en France. On y trouve peu de monuments de premier ordre, mais de nombreuses et belles constructions pour la plupart antérieures au XVIII^e siècle, à l'exception des immeubles construits au début du XIX^e lors de la percée de Boigne qui représente une ordonnance d'une certaine qualité architecturale.

B - Caractère de l'habitat

a) Implantation

L'ensemble des vieux quartiers du centre ancien constitue un agglomérat de constructions très denses (occupation du sol à plus de 80 %) imbriquées les unes dans les autres et desservies par des passages couverts appelés "trajes" permettant de desservir l'intérieur des îlots par des circulations exclusivement piétonnières ; celle des voitures n'est possible qu'en bordure de certains îlots.

b) Construction

Les immeubles ne comportent pas de cave à cause de la proximité de la nappe phréatique, mais les rez-de-chaussée utilisés comme boutique en bordure de rue et comme dépôt à l'intérieur des îlots, sont construits en pierres dures.

Les étages sont construits en maçonnerie de blocage avec chaînes d'angle et encadrements en molasse.

Les combles importants sont charpentés et couverts en ardoises. Libres autrefois, ils sont maintenant aménagés en logements.

Ces constructions compactes paraissent assez désolantes au premier abord, mais après examen, elles présentent un intérêt architectural qui, sans être de valeur exceptionnelle, offre une grande unité. Les escaliers, les galeries, les passages d'un pittoresque indéniable constituent un des intérêts majeurs du centre ancien.

c) Ensoleillement

A l'exclusion de quelques anciennes maisons, les façades comportent des fenêtres de dimensions suffisantes, mais l'entassement des immeubles s'oppose à la pénétration de la lumière et du soleil au niveau des étages inférieurs.

d) Humidité

Le centre ancien est construit sur les alluvions des rivières arrosant le site, mais du fait de l'implantation des logements dans les étages, ceux-ci n'ont pas de nuisance d'humidité provenant du sol.

Par contre, le mauvais état des toitures entraîne des causes d'humidité dans les derniers étages.

e) Aération

Du fait de la disposition en enfilade de nombreux logements, l'aération est insuffisante, sauf dans les étages supérieurs.

C - Rénovation et restauration

Carrefour des voies d'échange entre la France et l'Italie, Chambéry a connu, dans les dernières années, une notoriété et un développement commercial et démographique important.

La ville s'est étendue à la périphérie du centre ancien dont la revitalisation a été amorcée à la suite de la définition du secteur sauvegardé par l'arrêté ministériel du 8 mai 1969.

Depuis cette date, l'étude du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en valeur a été entreprise par l'architecte en chef Yves Boiret, assisté de l'architecte des Bâtiments de France Edmond Brocard, à partir des enquêtes du B.E.R.U. et du BETERALP, assistés des services techniques de la ville de Chambéry et de la Direction Départementale de l'Équipement.

Ces études ont conduit aux remarquables aménagements de la place Saint Léger et à quelques réalisations de restauration immobilières dans le centre ancien.

Il s'est avéré nécessaire de reprendre ces études pour les adapter aux nouvelles mentalités qui découlent de la prise de conscience de la population et aux nouvelles possibilités techniques et économiques actuelles.

a) **Restructuration des flots anciens**

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur devra permettre d'intervenir pour réhabiliter les immeubles anciens :

- en libérant les cours des constructions parasitaires,
- en améliorant les accès intérieurs des immeubles,
- en aménageant les passages traditionnels,
- en écrétant les immeubles abusivement surélevés,
- en remettant en état les ouvertures, les maçonneries et les menuiseries des immeubles,
- en retrouvant des conditions d'habitabilité satisfaisantes dans les immeubles.

b) **Circulation**

Un centre ancien comme celui de Chambéry n'est plus adapté à la circulation actuelle et il n'existe pas, pour ce problème, de solution magique et définitive.

Le traitement repose sur une stratégie qui porte sur le changement de mentalité, l'organisation des transports publics, le régime des parcs et des stationnements plutôt que sur la modification d'éléments stratégiques.

En 1981, la circulation a été réorganisée sur des bases nouvelles : création de sens unique, aménagement de rues et trottoirs piétonniers, aménagement de parkings de proximité.

Les recherches dans ce domaine se poursuivent et les aménagements sont en permanente évolution.

VI - DEFINITION DES DISPOSITIONS PROJETEES

a) Cohérence avec le Plan d'Occupation des Sols

Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de l'agglomération chambérienne s'applique parallèlement au Plan d'Occupation des Sols (POS) de la ville et au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du centre ancien.

Les grands objectifs du Plan d'Occupation des Sols (POS) sont en harmonie avec ceux du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Les secteurs du quartier Italie et du quartier Bernardines de composition sensiblement équivalente à celui du centre ancien sont classés en zone "UAa" dans laquelle les orientations architecturales sont similaires à celles du centre ancien. Le secteur Hôtel de Ville est classé en zone "UAb" dans laquelle il est prévu des reconstructions à l'identique.

b) Prise en compte de l'environnement

La ville ancienne de Chambéry comporte des bâtiments d'habitation présentant un intérêt architectural relevant de leur histoire et de leur typologie, mais dont les conditions d'habitabilité nécessitent des interventions afin de redonner la valeur en regard à la qualité de la vie pour des catégories sociales diversifiées.

La présence d'une nappe phréatique sous l'ensemble de la vieille ville et des rivières qui la traversent conduisent à se préoccuper de la conservation de l'état existant pour assurer la conservation des pilotis et fascines immergées et le maintien de la situation hydrologique existante.

c) Aménagement du centre ancien

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur s'efforce de respecter les dispositions décrites précédemment.

- Les constructions

Au niveau des constructions, sont définis les immeubles protégés à titre de monuments historiques et ceux méritant d'être conservés, restaurés et améliorés.

Leur mise en valeur nécessite la suppression de constructions parasites dont la démolition pourra être imposée.

Certains immeubles de moindre qualité architecturale pourront être remplacés ou améliorés pour retrouver un tissu cohérent et des conditions d'habitabilité satisfaisantes.

Dans quelques cas, des écrêtements pourront être imposés.

Des emprises seront imposées pour les constructions nouvelles.

- Les passages

Les passages piétons traversant les constructions sont caractéristiques de la ville ancienne de Chambéry.

Ils appartiennent à plusieurs copropriétés car ils sont liés à plusieurs immeubles. En fonction du parcellaire et de l'usage, certains sont privés et destinés à le rester, les autres sont prévus pour l'usage public.

- Les espaces verts et les espaces publics

Les espaces verts existants seront maintenus, et des espaces verts à créer sont réservés dans toute la mesure du possible.

Des emplacements sont prévus pour des ouvrages publics.

VII - MISE EN OEUVRE DU PLAN PERMANENT DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

L'établissement du plan de sauvegarde et de mise en valeur définit les objectifs mais devra s'accompagner d'une politique d'aménagement pour assurer leur réussite.

Implication

Dans les années à venir, seront nécessaires la mise en place d'investissements pour les acquisitions foncières et les aménagements correspondant aux équipements publics envisagés.

Actions d'accompagnement

La politique définie dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur nécessite une volonté politique mais aussi la mise en place de moyens techniques (société d'intervention) et financiers (fonds propres et financements publics).

VIII - CONCLUSION

L'acceptation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ancien de Chambéry conditionne sa réussite. Elle nécessite l'adhésion de tous ses habitants à une oeuvre importante et passionnante.